

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

2007

CAS PRATIQUE

Benjamin et Téo viennent de décrocher leur baccalauréat. C'est la troisième fois que Téo tentait d'obtenir ce diplôme tandis que Benjamin est fier d'avoir réussi sans réviser dès sa première tentative à 17 ans. Pour fêter cet événement plus qu'inespéré, ils décident de passer une soirée très arrosée en invitant plusieurs amis chez Benjamin. Pour être certain d'avoir la présence de leurs deux meilleures amies du moment, Ingrid et Lina, ils organisent la fête le 12 août 2007 au soir. A 5 h 00 du matin, après plus de 8 heures de fête ininterrompue et plusieurs litres d'alcool ingurgités, Téo décide de rentrer chez lui. Il manifeste alors à ses convives sa volonté expresse et déterminée de rejoindre son domicile en conduisant son véhicule. Benjamin raccompagne son ami en le soutenant jusqu'à sa voiture, et Téo démarre à toute allure, porté par l'alcool. Ayant parcouru trois kilomètres, il s'arrête à un feu rouge, et téléphone avec son portable. Il est alors interpellé par une patrouille de police qui enregistre un taux de 2,7 grammes d'alcool par litre de sang.

Pendant ce temps, Benjamin sent ses vieux démons rejaillir sous l'influence de l'alcool. Alors qu'il a déjà été condamné définitivement à deux reprises pour agressions sexuelles, il s'en prend à Ingrid et Lina. Il oblige en effet la première à introduire dans sa bouche une bouteille de bière vide recouverte d'un préservatif et lui demande de simuler une fellation. Puis, Ingrid ayant réussi à s'échapper, il décide de se venger sur Lina en procédant à des attouchements tout en la battant violemment.

Vous qualifierez pénalement les faits, déterminerez toutes les responsabilités encourues dans cette affaire et indiquerez les peines susceptibles d'être prononcées par la juridiction.

L'usage du Code pénal est autorisé.